

# (REGARDS SUR)

BULLETIN D'INFORMATION du  
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS  
D'ÉCOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR  
Section Charlotte Nivault

Numéro 31 – MAI 2006

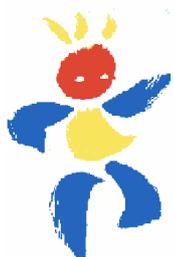
**SNU ipp.28**

(REGARDS SUR)  
SNUIPP.28  
3 Rue L. Blériot  
BP 81125 CHAMPHOL  
28304 Mainvilliers cedex



Dispensé de timbrage **CHARTRES CTC**

## Éditorial :



Snuipp-fsu

### DIRECTION D'ÉCOLE

Le SNUipp décide de ne pas signer le protocole d'accord sur la direction d'école et ne lève pas le mot d'ordre de grève administrative.

Dès l'annonce des mesures présentées dans le protocole proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale, le SNUipp s'est donné les moyens de porter à la connaissance de l'ensemble des écoles l'intégralité des propositions ministérielles et a organisé une consultation des enseignants. Celle-ci a recueilli près de 15 000 réponses :

#### 61% d'entre-elles considèrent ces propositions comme inacceptables.

En effet, l'attribution d'un quart de décharge dans les écoles de 4 classes et la reconnaissance d'une aide au travail administrative constituent une reconnaissance du bien fondé des demandes des écoles. En revanche, ces mesures ne sont assorties d'aucune création de postes et remettent en cause la formation continue et initiale des enseignants du premier degré.

En outre le recrutement d'un E.V.S. renforce la précarité et ne correspond pas aux attentes de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées.

Le Conseil National du SNUipp décide donc de ne pas signer le protocole d'accord proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de ne pas lever le mot d'ordre de grève administrative.

Le SNUipp organise avant son prochain Conseil National des rencontres avec les enseignants des écoles pour analyser les résultats de la consultation, des incidences sur le dossier direction et fonctionnement de l'école et sur les suites de l'action.

Le Conseil National décide de poursuivre les actions et les interventions sur le dossier pour faire entendre les exigences de la profession. En ce sens, il prend tous les contacts unitaires nécessaires au plan national et départemental.

*Texte adopté par le Conseil national du SNUipp,  
le 9 mai 2006.*

# P

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

DÉPOSÉ LE 15/05/06

Bulletin bimestriel - 0,76 €  
ISSN : 1623-7927  
Commission Paritaire de Presse : 1110 S 05610  
Directeur de publication : Patrick THERAUD  
Imprimé par nos soins

### Sommaire :

- P 1 : Édito
- P 2 à 10 : Mouvement 2006, 1ère phase
- P 11 : CAPD du 9 mai
- P 12 : sur vos agendas

# DIRECTION D'ÉCOLE

## Quelle sera maintenant l'attitude du Ministère ?

Va-t-il mettre en oeuvre ce protocole refusé par plus des 3/4 de la profession, sur la base de la signature d'une seule organisation, qui a elle-même fondé sa signature sur une consultation dont les résultats sont questionnants (cf ci dessous).

Espérons que non et que de nouvelles propositions plus sérieuses vont nous être faites !

Si tel n'était pas le cas, et le Ministère, et l'organisation signataire, porteraient une lourde responsabilité pour l'impasse dans laquelle les écoles se trouveraient et, en leur sein, les équipes pédagogiques qui auraient à gérer la formation des jeunes, et l'accueil de personnels précaires, dont, pourtant toutes les organisations unies ont rejeté l'instauration avec le refus du CPE.

Quoi qu'il en soit, l'année prochaine s'annonce comme une année supplémentaire de grève administrative pour la direction d'école, à moins qu'enfin, ce gouvernement décide de prendre la situation au sérieux et permette aux écoles d'avoir les moyens de fonctionner correctement !!!

Contrairement à ce qu'annonce le Ministère et ce que semble relayer le SE, aucun emploi ne serait créé. Ce sont les PE2 qui financeraient les décharges, avec les conséquences que nous avons détaillées dans nos précédents envois, tant sur la formation initiale que continue.

Travestir la réalité pour la rendre acceptable n'est pas honnête. Les enseignants que nous sommes ne doivent pas tomber dans le panneau. Nous savons compter, nous savons analyser et nous ne pouvons nous satisfaire d'un marché de dupes.

L'enjeu est trop important pour traiter la question du fonctionnement de l'École à la légère et tenter de négocier dans le dos de la profession sur des bases qui vont très vite se révéler néfastes pour tous, directeurs et adjoints, comme pour les étudiants.

Une fois de plus, en refusant de mettre les moyens dans l'école, le gouvernement poursuit sa casse du service public. On ne peut que regretter que cela se fasse avec l'assentiment bienveillant de certains représentants du personnel.

Le SNUipp n'est pas de ceux-là.

Avec la profession, nous devons continuer de nous battre pour obtenir enfin les moyens dont l'école et les élèves ont besoin !

## Résultats de la consultation du SNUipp :

10305 bulletins dépuillés le 6 mai incluant les réponses individuelles et collectives soit plus de 15000 réponses au total :

1/4 de décharges pour les écoles de 4 classes :

OUI = 70,09 % NON = 28 %

bonifications de décharges pour les écoles "ambition réussite" :

OUI = 51,48% NON = 41,93 %

décharge exceptionnelle de 2 jour pour la rentrée aux écoles sans décharge :

OUI = 58,77 % NON = 39,18 %

aides à la direction par des EVS :

OUI = 34,14 % NON = 63,08 %

aides avec la publication d'un vade-mecum :

OUI = 83,59 % NON = 13,61 %

aide par la modernisation de l'équipement :

OUI = 71,95 % NON = 23,92 %

augmentation de 20% de l'indemnité :

OUI = 32,78 % NON = 64,49 %

**Le protocole est-il acceptable :**

**OUI = 34,82 % NON = 60,45 %**

**LE SNUipp doit-il signer :**

**OUI = 34,12 % NON = 61,81 %**

Aucune organisation syndicale hormis le SE UNSA ne signe ce protocole.

Concernant les collègues du SE, la consultation individuelle et indicative lancée sur leur site avait recueilli le 2 mai, 3514 avis et donnait pour résultat :

Adhérents du SE : 58,50% POUR une signature ; 38 % CONTRE une signature ; 3,5 % SANS AVIS

Non adhérents du SE : 30,4 % POUR une signature ; 63,3 % CONTRE une signature ; 6,3 % SANS AVIS



**Un outil indispensable !**

A commander au SNUipp.28

Syndiqués : 23€

Non syndiqué : 30 € (+ port)

**Statistiques du 1<sup>er</sup> mouvement :**  
799 participants  
454 collègues mutés  
134 maintiens  
211 collègues sans poste.

**CAPD 15 MAI**

Le point principal de cette réunion portait sur les résultats de la première phase du mouvement.

Vous trouverez en pages intérieures les nominations .

Il est à noter que lors de la phase de vérification des informations de l'administration, les délégués du personnel du SNUipp ont pu, grâce aux fiches de contrôle syndical, faire rectifier avant la CAPD des erreurs. Si à la lecture des résultats une interrogation subsiste, ne pas hésiter à prendre contact avec la section départementale du SNUipp.

### **Cas particuliers :**

#### POSTE CPC EPS CHARTRES I :

La nomination est effectuée à titre provisoire suite à la réussite au concours d'IEN de Lydie Bourget-Jubeau. Celle-ci sera stagiaire pendant 2 ans et conserve pendant ce laps de temps son poste d'origine.

#### APPELS À CANDIDATURES

Le SNUipp est intervenu en séance pour demander qu'avant les opérations du second mouvement soient publiés les appels à candidature suivants : les 2 UPI (Nogent le Rotrou A.Meunier et Châteaudun T.Divi), les postes EP1 des collèges Curie et Armand à Dreux, le ou les postes sciences, les postes d'enseignants référents de Dreux (vacant) et Châteaudun (création), le poste chargé de mission Chartres III AIS.

L' IA s'est engagé à répondre à ces demandes.

CMPP Chartres : le poste ne se libère pas suite à l'annulation d'un départ à la retraite.

IME Nogent le Rotrou : un appel à candidature national sera lancé prochainement.

RASED : le SNUipp a rappelé à l'Inspecteur d'académie son engagement de la carte scolaire de faire « fonctionner » les postes E et G restés vacants après le 1er mouvement en moyens de soutien. L'IA a acquiescé à ce rappel mais a indiqué qu'il « réinjecterait » tout d'abord les postes E. À suivre.

### **CIRCONSCRIPTIONS :**

Suite au concours d'IEN et au mouvement des inspecteurs, les circonscriptions suivantes sont vacantes : Chartres III, Dreux I, Dreux II et Châteaudun.

### **TEMPS PARTIEL :**

Le SNUipp a lu en séance la déclaration publiée dans cet envoi. Malgré cela et les 578 signatures récupérées ( en 3 jours et demi !!!) sur la pétition du syndicat, l'IA n'a pas bougé d'un iota de sa position. Pire, il a même dans un premier temps semblé ne pas vouloir répondre aux interventions des élus du SNUipp.

Ce mépris des interventions du SNUipp, soutenu par la profession, augure mal des relations avec l'administration dans ce département.

Le SNUipp invite les collègues qui souhaiteraient donner des suites juridiques et/ou administratives au refus de l'IA à prendre contact avec la section.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de la CAPD du 9 mai, vous avez de manière autoritaire et sans concertation préalable, décidé de **Déclaration du SNUipp** refuser à 47 de nos collègues, le droit d'exercer à temps partiel sur autorisation à la rentrée prochaine.

C'est une première extrêmement regrettable dans notre département et cela constitue, pour la profession, un recul en matière de droits des personnels.

Dans un moment où les déclarations du ministre de l'Éducation Nationale agacent nos collègues et où la dernière en date du Premier Ministre est méprisante pour les fonctionnaires, votre décision injuste passe très mal. C'est interdire aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré l'accès à un droit reconnu par ailleurs à tous les autres salariés.

Si c'était pour refuser les demandes de travail à temps partiel sur autorisation autre que la quotité à 50%, pourquoi avoir proposé ces possibilités ? C'était leurrer nos collègues et cela n'est pas tolérable de la part d'une administration qui se veut proche de ses agents. C'est aussi la confiance des enseignants dans leur hiérarchie qui est en jeu.

Dans le courrier que vous avez adressé aux enseignants suite à la réunion paritaire, vous donnez comme argument de votre refus les raisons suivantes : « *Au regard de l'organisation pédagogique de l'école, des difficultés de gestion qu'engendre le choix de cette quotité et des nécessités de service d'enseignement, j'ai décidé conformément à la réglementation en vigueur de n'accorder cette quotité qu'aux enseignants dont la demande est de droit.* »

De plus, le fait de leur indiquer qu'ils peuvent soit exercer à 50 % ou reprendre à temps plein est de fait un non choix pour ces collègues, qui en choisissant une quotité de temps de travail autre, pouvaient allier choix professionnel avec choix de vie.

Aucune des raisons que vous avancez, ne peut raisonnablement être retenue pour motiver un tel refus. Les textes indiquent que « sous réserve de nécessités de continuation et de fonctionnement du service (la continuité du Service Public), les intéressés peuvent bénéficier du droit à exercer à temps partiel sur autorisation ».

En aucune façon, la continuité du Service Public n'est remise en cause. Les élèves concernés auront toujours un enseignant face à eux. C'est donc uniquement pour des raisons de gestion administrative de cette situation que vous avez fait ce choix inacceptable.

Pour le SNUipp, soutenu par les collègues qui ont signé la pétition que nous allons vous remettre, maintenir une telle décision serait clairement un signe d'atteinte aux droits des enseignants des écoles du département.

Nous vous demandons solennellement de revenir dès aujourd'hui sur votre décision.

Ce serait là un signe d'apaisement en cette fin d'année scolaire et nos collègues l'apprécieraient justement.

# RÉSULTATS 1ère PHASE







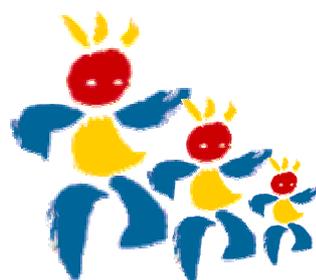


# Collègues restés sans poste

ALAMONE	GRAZIELLA	1,333
ALBERT	VIRGINIE	1,333
ARRACHART	MYRIAM	1,333
AUBRY	STEPHANIE	1,333
AUMONT	FRANCOIS	1,333
AUVRAY	VALERIE	3,333
AVISSEAU	FABIENNE	9,333
BACHELIER	SOPHIE	7,331
BARRE	AGNES	2,333
BASUYAU	ANNE	14,833
BAUDHUIN-FERRON	MAGALI	3,333
BEAUFRERE-CUEFF	SANDRINE	2,294
BEAUGENDRE	SYLVIE	10,639
BEUCUE	PASCAL	17,761
BERTRAND	KATHIA	2,333
BESNARD	VALERIE	3,906
BESSEDE	JEAN-MARC	7,386
BIDAINE	A SOPHIE	1,333
BIGOT	SYLVIE	2,333
BLARY	LAURENT	1,333
BODIN	CELINE	9,333
BOISSIERE	LOIC	10,167
BONHEUR	LAURE	5,333
BONNEC	MARINA	1,989
BOTTA	ALEXANDRA	1,333
BOUCHARD	FLORENCE	5,833
BOUFFARD	CELINE	3,331
BOULAY	CATHERINE	2,333
BOULAY	DAMIEN	2,294
BOUYE	SOLINE	2,333
BRAULT	DEBORAH	1,333
BRIAND	CATHERINE	2,333
BRUJON	SANDRINE	4,333
BRUNEAU	VIOLAINE	1,333
CAILLEBOTTE	FLORENCE	11,422
CAPARROS	STEPHANIE	2,294
CARRION	AURELIE	3,333
CASTILLO	SANDRA	1,333
CAVELIER-PARADIS	ROSINE	11,333
CHAMORIN	BERTRAND	2,328
CHANROUX	STEPHANIE	1,333
CHARLES	AURELIE	2,333
CHARPENTIER	MAGALIE	2,333
CHARTON	NATACHA	1,333
CHARTREU	VIRGINIE	3,333
CHATELAIS	HELENE	1,333
CHAUMONT	JEAN MARC	11,936
CHAUVIERE	CLAUDIE	15,267
CHEMINET-BOURRET	FRANCOISE	4,828
CHERAY	EMILIE	1,333
CHEREAU	MARION	1,333
CHEROUVRIER	CHRISTELLE	7,333
CHORFI	SYLVIE	3,944
CLAVEL	FANNY	1,333
CLEMENT	AUDREY	1,333
COCHET	MAGALI	3,333
COLLINET	CARINE	1,333
CRASNIER	ARMELLE	3,328
CRIBIER	MARIE-ANNE	2,331
DAHOT	DELPHINE	1,333
DAL POS	FRANCOISE	8,864
DANDE	BEATRICE	4,333
DANTAN	SOPHIE	9,333
DAUENHAUER	CATHERINE	32,244
DAVID	SOPHIE	5,567
DEBUCQUOIS	MURIEL	10,319
DEDOURGE	REGIS	1,333
DEGACHE	CARINE	1,333
DELAFOY	SYLVIE	11,861
DELANOE	AGNES	1,333
DENECHAU	VERONIQUE	5,472
DESEYNE	ANNICK	11,994
DESGRANGES	SEVERINE	3,333
DESROZIERS	JASMINE	2,333

DESROZIERS	JASMINE	2,333
DEULEY	MARIANNE	3,233
DIDIER	VIRGINIE	5,333
DOLE	JULIE	2,333
DOUARRE BOREL	NATHALIE	5,333
DUBOIS	ELODIE	1,333
DUREAU	SOPHIE	8,333
DUTHEIL	VIRGINIE	2,331
DYK	SOPHIE	9,000
ERTAULT DE LA BRE	CELINE	9,000
ESNAULT	LISE	2,333
ESPERROU DU TREMBLAY	HUGUES	2,167
FEGEANT-MAIRE	NATHALIE	5,333
FONTBONNE	CECILE	1,333
FOURNIE	RACHELLE	2,217
FOURNIER	BEATRICE	10,333
FOURNY	SANDRA	5,147
FROGER	CINDY	3,333
GAULLIER	CARINE	2,294
GELCOE	CECILE	4,333
GENEVAISE	KAREN	1,333
GENTY	VALERIE	5,306
GERARD	ELISE	1,989
GERAULT-MASFRAND	ISABELLE	3,333
GERBOU	MICHELE	24,814
GLAVIER	SANDRINE	1,333
GODICHAUD	ERIC	17,225
GONZALES	GUILLAUME	2,333
GOUACHE	THOMAS	1,914
GOVERNEUR-DRUART	KARINE	2,294
GRANIER	Yael	3,333
GRECH	ISABELLE	3,983
GUICHETEAU	NATHALIE	2,333
GUYARD	CHRISTIANE	5,200
GUYON	CELINE	2,083
HAMM	STEPHANIE	9,333
HAUTIN	BERANGERE	1,333
HAZEBROUCK	LAETITIA	2,333
HERACLES	MARIE LINE	16,189
HERCHE	STEPHANIE	1,333
HERVE	CAROLLE	5,306
HUCHET	SOPHIE	1,333
JANNIERE	ANTHONY	13,333
JEUDY	MORGANE	1,333
JOSNARD	NATHALIE	1,333
JOURNET-BERGER	LAURE	1,333
KERNEVEZ	MAELA	1,333
KONCZYLO	DORINE	3,333
LACHEZE	CAROLINE	7,333
LACOUR	A HELENE	2,331
LAMIRAL-HODECENT	SOPHIE	7,736
LASCOUTS	ISABELLE	1,333
LAURAND	CHRISTEL	5,333
LAURENT	ALICE	2,294
LAVIE	LUCILE	2,333
LE NY	ANNE	1,333
LEBEAU	PAULA	3,061
LEBEURRE	ANNE	4,333
LEFEVRES	CAROLE	6,194
LEHMANN	JOELLE	5,936
LERAY	M BENEDICTE	1,333
LESCURE	HELENE	1,333
LIPCHITZ	MAUD	1,333
LOCHEREAU	PEGGY	3,333
LOMONT	REBECCA	4,333
LOURIT	DELPHINE	3,333
LOYER	HELENE	2,275
MAGNAC	DOMINIQUE	5,297
MAGNE-CAMBOLINE	SARAH	2,333
MAILLOU	VANESSA	1,333
MALAGANNE-DEBRAY	CHRISTINE	11,333
MALFATTO	LISE	2,139

MARCHAND	CHRISTINE	3,333
MET	JEAN-PIERRE	29,300
MICHEL	FREDERIC	9,333
MOGER	SOIZIC	5,333
MOLINIER	MAGALI	1,003
MONMOUSSEAU	STEPHANIE	2,094
MOREAU	NICOLAS	2,333
MORIN	CORINNE	24,292
MOUNIER	ISABELLE	3,333
MYSKIW	REMY	9,083
NAINVILLE	ELODIE	2,333
NOIZET	EMMANUELLE	2,333
PARREGE	ISABELLE	6,203
PELARDY	LOIC	1,333
PENIN	ESTELLE	1,333
PERRINEAU	VALERIE	5,306
PERRON-KARM	FABIENNE	1,833
PESCHARD	CATHERINE	2,333
PICARD	ARMELLE	3,333
PICCIN	PAOLA	20,278
PICHON	JULIE	4,261
PICQUART-GIRARD	LUCILE	3,911
PLANCON-RICHARD	CATHERINE	6,333
POUGNET	BLANDINE	2,333
QUERON-BOUGET	STEPHANIE	2,217
QUILLOU	VALERIE	5,333
REBIFFE	MARIE	6,753
RENAULT	FANNY	12,333
REUTIN	KARINE	1,333
RIVIERRE	PHILIPPE	18,111
ROBERT	STEPHANIE	2,294
ROBERT	CLAIRE	2,333
ROBINEAU	CELINE	3,333
ROGEMONT	MARTINE	2,333
ROUX	NOLWENN	1,333
RYSER	EMILIE	2,333
SACHOT	ANNE	1,333
SARRETE	KARINE	7,075
SAVARIAU	SOPHIE	5,333
SEGUY	ALAIN	2,167
SEJOURNE	NATHALIE	4,000
SOUCHET	ESTELLE	1,333
STOOP	JOHANNA	2,294
TARAUD	SYBILLE	1,333
TESSIER	LUDIVINE	5,333
THEVENOT	ELISA	1,989
THEZE	CECILE	2,333
TOENGI	ANAIS	1,333
TOUFFLET	AUDREY	2,956
TRAVERS	EMILIE	1,333
TROPE-PETRI	REJANE	8,917
VALADARES	MURIELLE	1,333
VANNEAU	ELODIE	1,333
VARANNE	CINDY	1,333
VAURS	SOPHIE	8,333
VERREY	PHILIPPE	8,167
VERRON	FREDERIC	1,333
VIVIEN	JOELLE	32,211
VIVIEN	MELANIE	1,333
WITNER	ISABELLE	2,333
ZUCCO	NATHALIE	4,333



# Postes vacants

Liste des postes restés vacants à l'issue de la première phase du mouvement 2006.

A cette liste de postes, il faudra ajouter les postes fractionnés. Un groupe de travail est prévu le 23 mai pour établir la liste de ces postes.



POSTE	TYPE ECOLE	NOM ECOLE	VILLE										
dir el 1 cl.	ec elm		GUILLONVILLE										
dir el 1 cl.	ec elm		LA FERTE VILLENEUIL	dir mat 5 cl	ec mat	V Hugo	DREUX						
dir el 1 cl.	ec elm		LE MEE	dir mat 5 cl	ec mat		TOURY						
dir el 1 cl.	ec elm		LUIGNY	dir ap elm	ec ap elm	J Ferry II	CHARTRES						
dir el 1 cl.	ec elm		ST BOMER	dir ap mat	ec ap mat	St Exupéry	LUISANT						
dir el 2 cl	ec elm		DOUY	dir et spe	IME	Morvillette	SAULNIERES						
dir el 2 cl	ec elm		HOUX	adj el	ec elm	St Martin	DREUX						
dir el 2 cl	ec elm	La Fringale	LA CHAPELLE DU NOYER	adj el	ec elm	F Buisson	DREUX						
dir el 2 cl	ec elm		LA PUISAYE	adj el	ec elm	F Buisson	DREUX						
dir el 2 cl	ec elm		LUPLANTE	adj el	ec elm	P Bert	DREUX						
dir el 2 cl	ec elm		MARCHEVILLE	adj el	ec elm	M Berthelot	DREUX	TR BD	ec mat	C Chaplin	CHARTRES		
dir el 2 cl	ec elm		NOTTONVILLE	adj el	ec elm	M Berthelot	DREUX	TR BD	ec mat	Les Catalpas	CHARTRES		
dir el 2 cl	ec elm		OZOIR LE BREUIL	adj el	ec elm	Gambetta	DREUX	TR BD	ec elm	Les Empereurs	CHATEAUDUN		
dir el 2 cl	ec elm		ROMILLY SUR AIGRE	adj el	ec elm	C Beullac	DREUX	TR BD	ec elm	Pasteur	CHATEAUDUN		
dir el 2 cl	ec elm		YERMENONVILLE	adj el	ec elm		ORGERES EN BEAUCE	TR BD	ec elm	Godeau	DREUX		
dir el 3 cl	ec elm		AUNAY SOUS CRECY	adj el	ec elm		OYSONVILLE	TR BD	ec elm	F Buisson	DREUX		
dir el 3 cl	ec elm		COUDRECEAU	adj el	ec elm		ROUVRAY ST DENIS	TR BD	ec elm	F Buisson	DREUX		
dir el 3 cl	ec elm		JALLANS	adj mat	ec mat	P. Bert	DREUX	TR BD	ec elm	F Buisson	DREUX		
dir el 3 cl	ec elm		LE MESNIL THOMAS	c p EPS	IEN	Chartres III	CHARTRES	TR BD	ec elm	P Bert	DREUX		
dir el 3 cl	ec elm		LOGRON	Clis	ec elm	Pasteur	CHATEAUDUN	TR BD	ec elm	P Bert	DREUX		
dir el 3 cl	ec elm		MARVILLE MOUTIERS BRULE	Clis	ec elm	G Houdard	CHATEAUNEUF EN TH.	TR BD	ec elm	Michelet 1	DREUX		
dir el 3 cl	ec elm		TERMIERS	Clis	ec elm	Michelet 1	DREUX	TR BD	ec elm	Michelet 2	DREUX		
dir el 3 cl	ec elm		THEUVILLE	Clis	ec elm	M Berthelot	DREUX	TR BD	ec elm	St Exupéry	DREUX		
dir el 4 cl	ec elm		BERCHERES SUR VESGRE	Clis	ec elm	P de Coubertin	MAINVILLIERS	TR BD	ec elm	M Berthelot	DREUX		
dir el 4 cl	ec elm	L Pergaud	CHATEAUDUN	Clis	ec elm	J Vallès	VERNOUILLET	TR BD	ec elm	M Berthelot	DREUX		
dir el 4 cl	ec elm		GOUSSAINVILLE	psy res	ec elm	F Buisson	DREUX	TR BD	ec elm	M Berthelot	DREUX		
dir el 4 cl	ec elm		PRUNAY LE GILLON	psy res	ec elm	J Mercier	TOURY	TR BD	ec elm	M Berthelot	DREUX		
dir el 4 cl	ec elm	M Sicot	STE GEMME MORONVAL	psy res	ec elm	G Philippe	VERNOUILLET	TR BD	ec elm	Gambetta	DREUX		
dir el 4 cl	ec elm	G Sand	VOVES	maît G res	ec elm	Pasteur	CHATEAUDUN	TR BD	ec elm	J Zay	DREUX		
dir el 5 cl	ec elm		OUARVILLE	maît G res	ec elm	St Exupéry	DREUX	TR BD	ec mat		LA LOUPE		
dir el 5 cl	ec elm	N 3	ST REMY SUR AVRE	maît G res	ec elm	J Mercier	TOURY	TR BD	ec elm	Mendès	LUCE		
dir el 6 cl	ec elm	E Caniaux	CHATEAUDUN	maît G res	ec elm	G Sand	VOVES	TR BD	ec elm	G Brassens	NOGENT LE ROTROU		
dir el 6 cl	ec elm		DENONVILLE	maît E res	ec elm	M Fanon	AUNEAU	TR BD	ec elm	J Vallès	VERNOUILLET		
dir el 6 cl	ec elm	JY Cousteau	ST PREST	maît E res	ec elm		BONNEVAL	TR BD	ec elm	J Vallès	VERNOUILLET		
dir el 6 cl	ec elm		SAINVILLE	maît E res	ec elm	Pasteur	CHATEAUDUN	TR AIS	IME	F Bouillant	CHAMPHOL		
dir el 8 cl	ec elm	L Aragon	VERNOUILLET	maît E res	ec elm	Michelet 1	DREUX	TR AIS	IME	L Bellan	CHATEAUDUN		
dir el 9 cl	ec elm	L Drouet	EPERNON	maît E res	ec elm		OULINS	TR AIS	IME	Bois Seigneur	VERNOUILLET		
dir el 9 cl	ec elm	J Zay	MAINVILLIERS	TR ZIL	ec elm		BU						
dir el 9 cl	ec elm	JJ Sevin	TREMBLAY LES VILLAGES	TR ZIL	ec elm		CHERISY	an sout ZEP	ec elm	J Vallès	VERNOUILLET		
dir mat 2 cl	ec mat		GILLES	TR ZIL	ec elm	F Buisson	DREUX	ens ref	IEN	Châteaudun	CHATEAUDUN		
dir mat 3 cl	ec mat		CHERISY	TR ZIL	ec elm	St Exupéry	DREUX	ens ref	IEN	Dreux 1	DREUX		
dir mat 3 cl	ec mat		ROUVRES	TR ZIL	ec elm	J Zay	DREUX	dech dir spe	IME	F C Debeausse	ALLUYES		
dir mat 3 cl	ec mat		SENONCHES	TR ZIL	ec elm	Mendès	DREUX	dech dir spe	IME	L Bellan	CHATEAUDUN		
dir mat 4 cl	ec mat		BROU	TR ZIL	ec elm	Michelet 1	DREUX	dech dir spe	IME	Bois Seigneur	VERNOUILLET		
dir mat 4 cl	ec mat	La Chevallerie	DROUE SUR DROUETTE	TR ZIL	ec elm	C Beullac	DREUX	opt° F	SEGPA	Cig L Armand	DREUX		
dir mat 4 cl	ec mat		GAS	TR ZIL	ec elm	E Pottier	GALLARDON	Educ	EREA	EREA	MAINVILLIERS		
dir mat 4 cl	ec mat		ORGERES EN BEAUCE	TR ZIL	ec elm	J Ferry	LURAY						

Deux points principaux à l'ordre du jour de cette commission paritaire, les demandes de travail à temps partiel et les congés formation. Sur ces deux points, nous nous sommes opposés vivement à l'Inspecteur d'Académie qui, sous un « habillage » pseudo-pédagogique, entend justifier en fait des régressions importantes pour les personnels. Ce sont belles et bien des raisons budgétaires qui l'amène à cela.

## Temps partiels : LE SCANDALE !

L'IA, expliquant les difficultés d'organisation du service (risque de multiplication des couplages 4x1/4 et calendriers scolaires différents), a tout simplement refusé tous les temps partiels à 75%, 77,78% et 80% annualisés qui n'étaient pas de droit (élever un enfant de moins de trois ans, donner des soins à un conjoint, un ascendant ou un descendant malade).

Nous nous sommes évidemment vivement opposés à cette décision qui marque un recul sans précédent dans l'histoire de ce département pour tous les collègues qui désirent travailler à temps partiel.

C'est ne pas reconnaître aux enseignants un droit par ailleurs reconnu à tous les autres travailleurs.

Cela aura pour conséquence de mettre en difficultés les 47 collègues concernés.

Dans sa grande magnanimité, l'IA a tout de même convenu que ces collègues pourront tout de même opter pour une quotité de travail à 50%, puisqu'il accorde tous les temps partiels à 50%.

Il va de soi qu'au-delà de ces collègues, nous sommes tous concernés par cette décision.

## Congés formation : NOUVEAUX RECULS !

Le Ministère n'a pas fait connaître le contingent que le département devait affecter à ces congés sur les moyens départementaux. En l'absence de repère, l'IA a décidé une réduction drastique des congés formation.

**Sur le département, nous sommes passés de 72 mois accordés en 2004, à 55 mois en 2005 et à 39 mois en 2006 !!!!!**

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Cette année, 10 collègues demandaient un congé formation, 6 en obtiennent un.

Si les demandes pour réinvestissement dans le 1<sup>er</sup> degré ont reçu un avis favorable, toutes les autres ont été rejetées. C'est nier toute possibilité pour nos collègues d'envisager une réorientation professionnelle, réorientation pourtant rappelée à grand renfort de pub par notre Ministre.

Demandes retenues en CAPD le 9 mai :

DORNE Karine : 10 mois

MATHIEU Christine : 3 mois

BOISSIERE Loïc : 5 mois

DIETSCH Anthony : 9 mois

ROCHE Florence : 8 mois

VERREY Marie-Pierre : 4 mois

## Groupe de réflexion sur les structures AIS du département.

Dès son arrivée, l'IA avait souhaité qu'une réflexion s'engage sur les dispositifs euréliens. Pour cela 4 groupes thématiques de 6 à 10 personnes vont être constitués. Ils regrouperont des IEN, des représentants des spécialités concernés et des représentants des personnels.

Une première réunion est prévue le 30 mai, les premières réunions des groupes débiteront en septembre.

Nous serons vigilants à ce que ces réflexions ne se traduisent pas par des dégradations dans l'AIS, notamment par la suppression de moyens et/ou de structures.

## Questions diverses :

Saisi par l'association des conseillers pédagogiques et IMF sur leurs difficultés à stationner à l'IUFM, nous sommes intervenus. L'IA a reconnu la légitimité de la demande et a dit s'être saisi du dossier afin qu'une solution soit trouvée.

### Poursuite de la scolarité à l'école primaire :

Suite au(x) courrier(s) électroniques reçus dans les écoles le 2 mai, d'une circulaire de l'IA datée du 4 mai, pour une application dès le 5 mai, après réunion du Conseil des Maîtres ( !!! ), nous avons souligné le ridicule de la situation sur la forme et les ambiguïtés qu'elle soulevait sur le fond (remise en cause des cycles, non-reconnaissance de la maternelle, amputation de deux mois de l'année scolaire, surcharge de travail dû à l'information obligatoire de toutes les familles quelle que soit la décision, ...).

L'IA a été sensible aux arguments et s'est engagé à revoir les modalités d'application du dispositif afin de préserver le dernier trimestre et éviter toutes charges de travail inutile.

### Mouvement 2006 :

Trois postes faisaient l'objet d'appels à candidatures. Afin d'intégrer ces données dans la première phase du mouvement, les résultats ont été donnés aujourd'hui. Trois collègues avaient postulé pour chacun des trois postes.

### Conseiller Pédagogique EPS Chartres III :

Le seul collègue retenu a fait savoir qu'il ne souhaitait pas donner une suite favorable. Le poste est donc toujours vacant. A notre demande, un nouvel appel à candidature parviendra aux écoles.

### Classe relais SEGPA des Petits Sentiers Lucé :

Génin Catherine

Poste SAPAD : Douchy Delaubert Christine.

# Sur vos agendas

Depuis 2 ans, le SNUipp et la FSU organisent une soirée festive pour marquer la fin d'année scolaire de manière joyeuse.

**INSCRIVEZ-VOUS  
DÈS MAINTENANT.**

Afin d'organiser au mieux cette soirée du syndicat, nous vous demandons de bien vouloir renvoyer dès que possible le coupon-réponse ci-dessous. Une participation de 10 € par adulte présent sera demandée.

## **6e Festival national du film scolaire et universitaire de Chartres** 31 mai, 1er et 2 juin. | UFM CHARTRES.

- projection des films sélectionnés : 31 mai (lycées), 1er juin (écoles et collèges), 2 juin (enseignement supérieur)  
Amphi de l'IUFM
- dans le cinémobile (place des Halles) : *Le roi et l'oiseau*, *Good bye Lenin*, *Barrage*, *Conte d'automne*.

Réservations : 02 37 91 60 31  
<http://www.cine-clap.com/>

## « Salon de l'Édition Scolaire du Livre de Jeunesse et du Multimédia »

organisé par  
le C.D.D.P. et la F.O.L.

Mercredi 07 juin 2006

à CHARTREXPO  
de 9 h 00 à 17 h 30 »

### **Réunions paritaires**

(calendrier prévisionnel)

**23 mai** : groupe de travail, constitution des postes fractionnés de seconde phase.

**20 juin** : seconde phase du mouvement, exeat-ineat, intégration PE.

**29 juin** : affectations des PE stagiaires.

**29 août** : affectations de rentrée.

A étudier aussi sur cette période, l'accès à la hors classe des PE.